



Fiche métier

Officier Électrotechnicien (ETO)

L'officier électrotechnicien intervient dans tous les domaines techniques de production et de distribution de l'électricité. Il contribue au bon fonctionnement des machines, à la fois dans l'électrotechnique, l'électronique (cartes électroniques, systèmes de navigation, etc), les systèmes de contrôle et de commande du compartiment machines et passerelle du navire.

Activités et conditions de travail

Les officiers électrotechniciens sont en charge de :

- La conduite et la maintenance des équipements électrotechniques de puissance alternateurs, des moteurs électriques ;
- La maintenance des réseaux de production, de commande et de régulation, des systèmes électriques ;
- L'entretien et la réparation du matériel de navigation et de radiocommunication ;
- La tenue et la mise à jour des plans électriques, des relevés d'isolement, des inventaires et des commandes.

Compétences et qualités requises

Compétences :

- Être expérimenté en électrotechnique, en automatique et en informatique ;
- Maîtriser l'anglais (niveau B1).

Qualités :

- Être polyvalent et réactif ;
- Être autonome et rigoureux ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;
- Répondre à l'aptitude médicale de la médecine des gens de mer.

Salaire moyen

Les officiers électrotechniciens touchent en début de carrière environ 3000 € net. Celui-ci évolue au cours du temps en fonction de l'expérience acquise et des armements.



Formations

Pour naviguer sur des navires en qualité d'officier électrotechnicien, il est possible d'obtenir le diplôme par divers cursus :

- Cursus BTSM MASEN ; pour les titulaires du BTSM MASEN ;
- Cursus interne ; pour les titulaires du certificat de matelot électrotechnicien justifiant de 30 mois de navigation électrotechnicien ;
- Cursus externe ; pour les titulaires d'un diplôme de niveau 5 de spécialité automatique, électrotechnique, électronique, informatique ou réseaux, génie industriel et maintenance.

A la suite du cursus de formation, le titulaire du diplôme d'officier électrotechnicien devra justifier de 6 mois de navigation avec registre de formation électrotechnicien sur des navires de puissance propulsive supérieure ou égale à 750 kW pour obtenir le brevet ETO.